



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jean-François MENORET – Jany MAUFRAIS – Martine AIME

Absents excusés : Patricia BLANC – Jean-Paul LEGAL – Sana CHELDA-CHENET – Benoît JOUANNETAUD

Absents : Nathalie RODRIGUES (démission reçue le 26 septembre 2025) – Robert FENNINGER – Jean-Luc INDIENNA

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Hervé LETOURNEAU

Jean-Paul LEGAL a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Secrétaire de séance : Jean-Louis FERRIER

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	19
Contre	
Abstention	

65/25 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération datée du 27 mai 2020, le Conseil municipal a procédé à la désignation de commissions municipales ainsi qu'à la nomination de leurs membres. Elles ont été modifiées par délibération du 23 mai 2023. Ces commissions ont pour charge l'étude des questions soumises au Conseil municipal.

Afin de prendre en compte les évolutions dans la composition du Conseil municipal, il est proposé de modifier la composition desdites commissions municipales.

Le Maire est président de droit de chaque commission.

Ceci étant exposé,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°38/20 en date du 27 mai 2020 portant désignation des commissions municipales et nomination des membres ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°40/23 en date du 23 mai 2023 portant nouvelle désignation des commissions municipales et nomination des membres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER la composition des commissions municipales suivantes et de désigner leurs membres comme suit :**

Commission Ville en transition, urbanisme et travaux

Membres : Patricia BLANC – Hervé LETOURNEAU – Jean-Louis FERRIER – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jany MAUFRAIS – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD

Commission Ressources humaines, finances et commande publique

Membres : Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Commission Jeunesse, scolaire et petite enfance

Membres : Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Martine AIME

Commission Vie citoyenne, culture et vie associative

Membres : Olivier MORAND – Patricia BLANC – Rabah LOUCIF – Christelle LEGENDRE –
Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Jean-François MENORET – Martine AIME – Jean-Luc
INDIENNA

Fait à Semoy, le 30 septembre 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Louis FERRIER

Adjoint au Maire

Transmission au contrôle de légalité le : 03 OCT. 2025

Publication numérique le : 03 OCT. 2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification